

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 21 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU TERRAIN D'HONNEUR
DE FOOTBALL DU PARC DES SPORTS**

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL,
Directrice Générale des Services Techniques,

**CONSIDERANT les conditions climatiques, le terrain d'honneur de Football du Parc des Sports sera
exceptionnellement fermé,**

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

A R R E T E

Article 1 : Le terrain d'honneur de Football du parc des sports sera exceptionnellement fermé du **Jeudi 21
Novembre 2024 au Lundi 25 Novembre 2024 inclus.**

Article 2 : L'arrêté sera affiché par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service **des Sports**,
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

**Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne
de l'exécution du présent arrêté.**

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 21 novembre 2024

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

